

Remarques importantes concernant la manière de remplir le formulaire d'autodéclaration en vue de la reconnaissance d'une unité fonctionnelle

Veillez lire attentivement la présente notice. Chaque demande de reconnaissance d'une unité fonctionnelle doit être soumise pour approbation à la Commission paritaire pour la valeur intrinsèque et les unités fonctionnelles (PaKoDig) dûment remplie et accompagnée des annexes requises. La PaKoDig ne traite les demandes que quatre fois par an. Pour éviter de rallonger la procédure et d'occasionner des tracasseries administratives supplémentaires, veuillez donc vérifier que votre demande est complète avant de la soumettre. Vous trouverez le formulaire d'autodéclaration ci-après.

Aide / liste de contrôle

Pour vous faciliter la tâche, vous trouverez sur notre site internet (<https://www.fmh.ch/fr/themes/tarifs-ambulatoires/tarmed-unites-fonctionnelles.cfm>) et dans le document « L'essentiel en bref », les informations nécessaires à la remise d'une demande de reconnaissance en bonne et due forme. Si vous vous appuyez sur la liste de contrôle et sur les informations figurant sur notre site pour remplir votre demande, cela simplifiera et accélérera le processus.

Nous vous invitons donc à remplir le formulaire d'autodéclaration en vous aidant de la liste de contrôle et à nous l'envoyer par voie électronique accompagné de l'ensemble des annexes requises. Il n'est pas nécessaire de nous remettre le formulaire en version imprimée.

Respecter cette procédure vous permettra de gagner du temps et d'éviter toute tracasserie inutile.

Pourquoi faut-il faire reconnaître ses unités fonctionnelles ?

- Pour pouvoir facturer des prestations TARMED dans l'unité fonctionnelle correspondante.
- Pour permettre aux assureurs de contrôler les factures. Les unités fonctionnelles reconnues figurent en effet dans la banque de données des unités fonctionnelles mise à disposition des assureurs dans ce but.

Reconnaissance de «l'unité fonctionnelle Institut de radiologie» selon le TARMED: Formule d'autodéclaration pour médecins exerçant dans un institut de radiologie indépendant

Médecin:

Nom:

Prénom:

Rue:

Numéro postal:

Localité:

Numéro EAN:

Numéro FMH (membres FMH):

Numéro RCC:

J'ai adhéré à la convention-cadre TARMED LAMal (FMH / santésuisse) Oui* Non*

J'ai adhéré à la convention tarifaire TARMED LAA / LAI / LAM (FMH / CTM) Oui* Non*

exerçant à l'institut de radiologie:

Nom de l'institut:

Rue:

Numéro postal:

Localité:

Numéro EAN de l'institut:

Numéro RCC de l'institut:

L'autodéclaration a valeur de document officiel. Par ma signature, je confirme:

- avoir donné des informations complètes et véridiques;
- être porteur/porteuse du titre de «spécialiste FMH en radiologie» ou d'un titre de spécialiste étranger équivalent (le principe des droits acquis, au sens du Concept de valeur intrinsèque TARMED, ne vaut pas comme titre de spécialiste);
- avoir pris connaissance de la convention sur la reconnaissance des unités fonctionnelles selon le TARMED, annexe J: «Unité d'exploitation Radiologie» (voir le concept actuellement en vigueur sur la reconnaissance des unités fonctionnelles, annexe J);
- avoir pris connaissance des informations juridiques «Concept des unités fonctionnelles» et «Déclaration de protection des données» publiées sur le site internet de la FMH.

Lieu / Date:

Signature:

* Cocher ce qui convient voir le concept actuellement en vigueur sur la reconnaissance des unités fonctionnelles, Annexe J!